Citoyenneté (suite)

Recyclage

Ne pas confondre recyclage et décharge –Merci de ne pas entreposer auprès des bennes de recyclage de gros cartons, grosses bouteilles, cuvettes en plastique… – Il est signalé sur ces bennes que tout objet ne rentrant pas dans les bennes doit être transporté à la déchetterie. La déchetterie la plus proche se situe à la sortie d'Aspiran en direction de Canet.

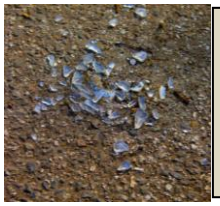

Vandalisme gratuit
Bris de verres aux jeux d'enfants, vols divers pendant la nuit ou la journée etc

Merci à tous d'être vigilants, car beaucoup de ces méfaits sont dus à des personnes n'habitant pas le village.

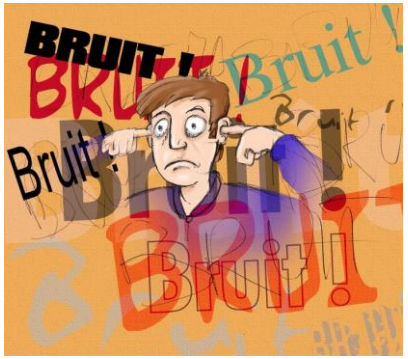

Nuisances sonores

S'il paraît évident que bricoler la nuit est interdit, de jour, cela dépendra si le bruit occasionné est de nature à porter atteinte à la tranquillité ou à la santé de vos voisins par leur durée, leur répétition ou leur intensité. N'en abusez pas ! **En général, le bricolage et le jardinage sont autorisés en semaine de 8h30 à 19 heures et les dimanches et jours fériés seulement de 10 heures à midi.**

CCC Infos

Nouveau calendrier de collecte des déchets ménagers

La Communauté de communes du Clermontais a engagé une réflexion sur l'optimisation de la collecte des déchets ménagers.

Cette étude a permis d'établir une nouvelle organisation du service et des tournées de collecte. Pour Lieuran c'est toujours les bacs verts le lundi de 4 h à 11 h, les bacs gris le vendredi aux mêmes heures.

*En cas de **jour férié**, les bacs sont collectés le lendemain. Lorsque le jour férié est un vendredi, les bacs sont collectés le lundi qui suit.*

Bulletin municipal de Lieuran-Cabrières

Le Petit Lieuranais

N°49– juin 2016

CCC Infos

Le clermontais un territoire engagé

Consciente des enjeux majeurs de la démarche Zéro phyto en terme de santé publique, la Communauté de Communes du Clermontais est engagée en faveur de la réduction des pesticides.

La CCC, dans le cadre de l'agenda 21, a pour objectif de mobiliser l'ensemble des communes pour la mise en place des démarches de réduction de pesticides, et au-delà de sensibiliser les jardiniers amateurs et les citoyens. **8** communes du Clermontais candidates à la charte 0 phyto ont reçu le label Terre Saine délivré par le Ministère de l'Environnement.

Un **produit phytosanitaire** (étymologiquement, « phyto » et « sanitaire » : « santé des plantes ») est un produit chimique utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux : les pesticides, herbicides etc...

Aujourd'hui, l'utilisation systématique des produits phytosanitaires **est remise en question :** il existe une prise de conscience des impacts qu'ils génèrent sur l'environnement et la santé de l'homme.

A partir du 1er janvier 2017, il sera interdit d'employer des produits phytosanitaires dans les espaces verts, promenades, voiries et forêts gérées par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics.

Cette réglementation répond à des enjeux de santé publique, de qualité de l'eau et de maintien de la biodiversité. Les particuliers ne pourront plus acheter ces produits à partir de 2017.

La commune s'est inscrite dans la **démarche 0 PHYTO** et a commencé sur son territoire à réduire l'emploi de pesticides.

L'Organisme Mondial de la Santé (OMS) qui met en garde contre les dangers liés à l'utilisation et à l'exposition aux pesticides nous informe que le 29 avril 2014, l'association Générations futures a publié les résultats de son enquête EXPPERT (EXposition aux Pesticides PERTubateurs endocriniens) auprès de **30 enfants** vivant en zone agricole.

35 des 53 pesticides suspectés dont certains interdits ont été trouvés au moins une fois.